# MAIRIE DE SAINT-GAL-SUR-SIOULE

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du LUNDI 11 MAI 2026**

Convocation adressée le 4 mai 2026 par Monsieur le Maire Sébastien PIQUET, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La séance est ouverte à **20 heures 00**, en Mairie de Saint-Gal-sur-Sioule.

**MEMBRES EN EXERCICE : 11**
**PRÉSENTS :**
Sébastien PIQUET, Maire
Michel BOILOT, 1er Adjoint
Amélie LANDRIN, Conseillère
Daniel DE BUE, Conseiller
Céline LAFARGE-HIVET, Conseillère
Éric MARTIN, Conseiller
Lucie SCHEID, Conseillère
Oulian SEMILLE, Conseiller
Marie-Christine STRA, Conseillère
Jean-Claude PIEUCHOT, Conseiller
Sylvie DURANTEL, Conseillère

**ABSENTS EXCUSÉS : néant**
**ABSENTS : néant**

Le quorum étant atteint (11 membres présents sur 11), la séance peut valablement délibérer.

### Article 1 – Ouverture de la séance — Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, un secrétaire de séance est désigné parmi les membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose la désignation de Madame Marie-Christine STRA en qualité de secrétaire de séance.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### Article 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026

Madame Sylvie DURANTEL signale une correction à apporter au procès-verbal : s'agissant du Bar communal, il convient de remplacer le terme « prévu » par « envisagé », afin de ne pas préjuger de l'issue du dossier.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal est soumis à approbation.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 3 – Subvention aux familles pour le séjour linguistique à Londres — Collège Alexandre Varenne (Saint-Éloy-les-Mines)

Par courrier du 21 janvier 2026, l'intendance du Collège Alexandre Varenne de Saint-Éloy-les-Mines a sollicité la commune au bénéfice des élèves de 3ème résidant sur le territoire et participant à un séjour pédagogique à Londres, du 1er au 7 mars 2026. Le coût restant à la charge des familles s'élève à 450 € par élève.

Il est proposé d'allouer une aide de 100 € par élève domicilié sur la commune afin de contribuer à la réduction du reste-à-charge familial.

La dépense sera imputée sur le budget communal, ligne « subventions diverses ».

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 4 – Révision des tarifs de location de la Salle Polyvalente et du Barnum

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs de location de la Salle Polyvalente et du barnum. Les anciens tarifs (120 € en été + 50 € en hiver) sont supprimés. Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

| Prestation | Tarif extérieur commune | Tarif habitant commune et associations extérieur |
|---|---|---|
| Salle Polyvalente (location) 1 avril au 31 octobre | 200 € | 100 € |
| Salle Polyvalente (location) 1 novembre au 30 mars | 200 € | 120 € |

Nota: Le barnum est inclus pendant la période estivale dans la location de la salle polyvalente.

Ces tarifs s'appliquent à compter de la date de la présente délibération.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 5 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections municipales du 20 mars 2026, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

La CCID comprend 6 titulaires et 6 suppléants. La commune doit proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquelles 12 membres seront désignés par l'administration fiscale.

Monsieur Michel BOILOT présente la liste proposée. Le Conseil Municipal arrête la liste des 24 candidats suivants :

**TITULAIRES proposés :**

Desmolles Geneviève (Chanvier)
Perrey Jean-Marie (Le Vivier)
Roche Christophe (Le Vivier)
Vivier Pierre (Chaux)
Reynaud Daniel (Humes)
Stra Marie-Christine (St-Gal)
Martin Éric (St-Gal)
Durantel Sylvie (St-Gal)

Champomier François (St-Gal)
Schiettekatte Charles (Chaux)
Daniel De Bue (St-Gal)
Gannet Jean-Paul (Chaux)

**SUPPLÉANTS proposés :**

Gilbert Éric (Chaux)
Roche Fabienne (Les Tabarias)
Cleret Suzanne (Les Machelons)
Milhes Odile (St-Gal)
Moretti Serge (St-Gal)
Yves Bardon (Les Tabarias)
Jean Daniel (propriétaire à St-Gal)
Semille Oulian (Les Fréchiniaux)
Lavieu Benjamin (St-Gal)
Scheid Lucie (St-Gal)
Pieuchot Jean-Claude (Les Tabarias)
Quilleret Roger (St-Gal)

Cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des membres effectifs de la CCID.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 6 – Étude d'un Arrêté municipal réglementant le stationnement prolongé

Monsieur le Maire expose que des problèmes de stationnement prolongé de camping-cars ont été constatés sur le territoire communal. Afin d'y remédier, il est proposé de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement de véhicules à usage d'habitation de plus de 48 heures consécutives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal en ce sens, sur les voies et emplacements relevant du domaine public communal, conformément aux pouvoirs de police du Maire définis aux articles L. 2212-1 et suivants du CGCT.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 7 – Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Suite au renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales, conformément aux dispositions du Code électoral.

| Membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | N° | Titulaire / Suppléant(e) | Nom | Prénom |
| Conseillers municipaux (titulaires et suppléants) 1 à 5 conseillers avant fin de mandat | 1 | Titulaire | **DURANTEL** | Sylvie |
| | 2 | Suppléant(e) | **SCHEID** | Lucie |
| Propositions de délégués susceptibles d'être désignés par la Préfète (titulaires et suppléants) | 1 | Titulaire | **BARDON** | Yves |
| | 2 | Suppléant(e) | **GANNET** | Jean-Paul |
| Propositions de délégués susceptibles d'être désignés par la Présidente du Tribunal Judiciaire (titulaires et suppléants) | 1 | Titulaire | **CHAMPOMIER** | François |
| | 2 | Suppléant(e) | **MILHES** | Odile |

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre ce tableau à la Préfecture du Puy-de-Dôme dans les délais impartis.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 8 – Exposition du profil du futur gérant du Bar Restaurant Communal

Monsieur le Maire présente le curriculum vitae du candidat pressenti pour la gestion du Bar Restaurant Communal. Le Conseil Municipal prend connaissance du profil du gestionnaire pressenti, de son expérience dans la restauration et de son projet d'exploitation.

Ce point étant donné à titre informatif, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite des démarches avec ce candidat. Aucune décision contractuelle n'est prise à ce stade.

## Article 9 – Renouvellement du contrat de travail de Madame LENOIR Céline — Adjoint technique

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler le contrat de travail à durée déterminée de Madame LENOIR Céline, recrutée en qualité d'Adjoint Technique à temps non complet (1,5/35ème), en application de l'article L. 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat est renouvelé pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, soit (1,5h/semaine).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement dans les termes exposés.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 10 – Commissions intercommunales — Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (Club Climat / Club Mobilité)

Par courrier du 7 mai 2026, le Président de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, Sébastien GUILLOT, informe les communes que le conseil communautaire a constitué 10 commissions intercommunales par délibération en date du même jour, en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, ouvertes aux conseillers municipaux (un représentant par commune).

Par ailleurs, le Club Climat et le Club Mobilité sont reconduits, ouverts à tous les élus souhaitant s'inscrire.

Le Conseil Municipal désigne les représentants communaux pour les commissions intercommunales comme suit :

| Elections 2026 – Représentants des Commissions intercommunales | | | |
|---|---|---|---|
| **Commission** | **Civilité** | **Nom** | **Prénom** |
| Culture | Mme | **DURANTEL** | Sylvie |
| Tourisme – Thermalisme – Patrimoine | Mme | **SCHEID** | Lucie |
| Restauration collective / Enfance jeunesse | Mme | **HIVET-LAFARGE** | Céline |
| Agriculture / Approvisionnement local / Forêt | M. | **SEMILLE** | Oulian |
| Habitat / Urbanisme | Néant | | |
| Finances | Néant | | |
| Développement économique | M. | **PIEUCHOT** | Jean-Claude |
| Eau / Gémapi | Néant | | |
| Sport | M. | **SEMILLE** | Oulian |
| Voirie | M. | **BOILOT** | Michel |

Les postes non pourvus (Habitat/Urbanisme, Finances, Eau/Gémapi) pourront être complétés ultérieurement selon les disponibilités des conseillers.

**Vote :** 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) — **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Article 11 – Point sur les affaires en cours et projets municipaux

Monsieur le Maire présente un tour d'horizon des projets en cours :

### a) Voirie

Le Maire informe l'assemblée de la décision qu'il a arrêtée concernant la politique de voirie de la commune.

Après état des lieux du réseau communal, il a été constaté que l'entretien des fossés bordant les voies communales accusait un retard significatif. Or, l'absence d'un réseau de fossés correctement curés et entretenus constitue la première cause de dégradation prématurée des chaussées : l'eau stagnante ou mal évacuée s'infiltre sous la couche d'enrobé, provoque son soulèvement et accélère son effritement.

En conséquence, le Maire a décidé que la commune n'engagera aucune dépense pour la réfection ou la création de nouvelles routes tant que l'entretien préalable de l'ensemble des fossés du réseau communal n'aura pas été assuré. Cette décision relève d'une logique simple de bon gestionnaire des deniers publics : investir dans de l'enrobé neuf sur un sol non drainé reviendrait à engager des dépenses condamnées à être reconduites à court terme.

Cette orientation sera maintenue pour la durée du mandat, sauf circonstance exceptionnelle dûment motivée soumise au vote du conseil.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

### b) Salle Polyvalente — Location de l'appartement

– La question de la location de l'appartement situé au-dessus de la Salle Polyvalente est évoquée. Des démarches sont en cours.

**c) Aire de jeux**

– Le Maire informe l'assemblée de son intention d'engager une démarche visant à doter la commune de Saint-Gal-sur-Sioule d'une aire de jeux pour enfants digne de ce nom.

Il rappelle que l'équipement existant — la balançoire — présente des signes de faiblesse structurelle ne permettant plus son utilisation en toute sécurité. Cet équipement a été condamné à titre conservatoire dans l'attente d'une solution pérenne.

Le Maire souligne que la majorité des communes du territoire dispose d'infrastructures adaptées à la jeunesse. Il n'est pas acceptable que les enfants de Saint-Gal-sur-Sioule en soient durablement privés. Il tient également à mentionner qu'il a été officiellement saisi de ce dossier par deux jeunes administrées de la commune, Héloïse et Célestine, âgées respectivement de 8 et 11 ans, qu'il remercie pour leur démarche civique.

Le Maire précise que la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention des financements et interviendra en fonction du calendrier de versement des subventions accordées.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

**d) Pont de Saint-Gal — Balustrade**

– Le Maire informe l'assemblée qu'il a constaté personnellement l'état préoccupant du garde-corps du pont franchissant la Sioule sur la route départementale RD 16, à l'entrée de la commune.

L'état des lieux réalisé sur site révèle les désordres suivants :

- Corrosion perforante au niveau des points d'ancrage du garde-corps, présentant un risque réel de rupture sous la pression d'un usager, qu'il soit piéton ou cycliste,
- Corrosion généralisée de l'ensemble des éléments métalliques constituant le garde-corps.

Face à ces constats, le Maire fait part de ses intentions à l'assemblée. Il entend adresser dans les tout prochains jours un courrier officiel à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, accompagné d'un dossier photographique complet, afin de solliciter :

- une inspection technique urgente par les services de la Voirie Départementale,
- la programmation des travaux de mise en sécurité nécessaires, comprenant le renforcement et la remise en état du garde-corps.

Le Maire rappelle que la RD 16 relève de la compétence exclusive du Conseil Départemental et que la commune ne peut y engager de travaux de sa propre initiative. Toutefois, au titre de ses pouvoirs de police générale (article L. 2212-2 du CGCT), il se doit d'alerter formellement l'autorité compétente dès lors qu'un danger pour la sécurité des usagers est identifié sur le territoire communal. Il ne saurait rester sans agir face à une telle situation.

Le Maire précise qu'il tiendra le conseil informé des suites données par le Département à cette démarche.

Le conseil municipal prend acte de cette information et mandate le Maire pour engager auprès du Conseil Départemental toute démarche utile à la mise en sécurité de cet ouvrage.

**e) Vie associative — Coordination des activités**

– Le Maire informe l'assemblée de son intention d'organiser prochainement une séance de travail réunissant l'ensemble des associations de la commune ainsi que le gérant du camping de Saint-Gal-sur-Sioule, ce dernier étant associé à la démarche en sa qualité d'acteur économique et touristique majeur du territoire.

Cette réunion aura pour objectif principal d'établir un calendrier coordonné des manifestations et festivités jusqu'à la fin de l'année 2026, afin d'anticiper les besoins logistiques de chaque structure et d'éviter tout chevauchement entre les événements organisés sur la commune.

Le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans une vision plus large. Le calendrier ainsi consolidé sera partagé à l'automne avec les communes limitrophes dans le cadre d'une concertation intercommunale. L'objectif est d'harmoniser les agendas des différents territoires afin d'éviter que des manifestations

similaires ne se tiennent simultanément sur des communes voisines, au détriment de la fréquentation et de l'attractivité de chacune.

Le Maire souligne que le dynamisme associatif est la vitrine de la vitalité de notre commune. Une coordination efficace entre associations, et entre communes, constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire et porter avec plus de poids les futurs projets et demandes de subventions auprès du Département et de la Région.

Le conseil municipal prend acte de cette information et soutient la démarche engagée par le Maire.

**f) Numérique — Site internet communal**

– Le Maire informe le conseil que la refonte complète du site internet de la commune est actuellement en cours de réalisation. L'objectif est de moderniser l'outil existant et d'en faire un véritable service d'information au bénéfice des habitants.

Monsieur Oulian SEMILLE prend la parole et présente au conseil les rubriques qui seront proposées sur le nouveau site internet de la commune :

- Actualités municipales,
- Comptes rendus des conseils municipaux,
- Agenda des événements et manifestations locales,
- Annuaire des associations de la commune,
- Informations pratiques et contacts des services municipaux,
- Formulaires et démarches administratives courantes,
- Présentation de la commune et de son patrimoine.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et remercie Monsieur SEMILLE pour son implication dans ce projet.

**g) Travaux de sécurité**

– Le Maire informe l'assemblée qu'il a saisi l'opportunité offerte par le chantier de création du bassin d'orage, en cours de réalisation sur le territoire communal, pour faire poser des glissières de sécurité supplémentaires au lieu-dit Le Vivier.

En effet, à l'issue des travaux du bassin d'orage, il est apparu qu'un linéaire de 12 mètres de glissières en bois demeurait inutilisé. Plutôt que de laisser ce matériel sans affectation, le Maire a décidé, en accord avec l'entreprise déjà présente sur place, de procéder immédiatement à leur pose à l'emplacement du Vivier, secteur qu'il jugeait nécessitant une sécurisation.

Le Maire souligne que cette décision relève d'une gestion économe et pragmatique des deniers publics : la présence de l'entreprise sur site a permis de réaliser cette opération sans engager de frais supplémentaires de déplacement ni de mobilisation d'un nouveau marché.

Monsieur Daniel DE BUE intervient en séance et rappelle au Maire qu'il aurait été souhaitable que le conseil municipal soit préalablement informé avant la prise de cette décision.

Le Maire prend acte de cette remarque et apporte les précisions suivantes. La décision de poser ces glissières au lieu-dit Le Vivier a été prise dans l'urgence, la présence de l'entreprise sur site ne permettant pas d'attendre la tenue d'un conseil municipal. Tout délai supplémentaire aurait impliqué une nouvelle mobilisation de l'entreprise, générant un coût additionnel pour la commune.

Le Maire tient par ailleurs à préciser que cette opération ne constitue en aucun cas un investissement supplémentaire. Les glissières concernées avaient été intégralement budgétisées dans le cadre des travaux du bassin d'orage. Leur pose au Vivier s'est faite à coût constant, sans dépassement du budget initialement voté par le conseil.

Le Maire s'engage néanmoins à informer le conseil en amont de toute décision similaire dès lors que les délais le permettent.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

**h) Carte communale**

– La présentation publique de la carte communale est programmée le 26 mai à 15h00 en salle polyvalente.

**i) Archivage**

– Le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par les services de la Préfecture du Puy-de-Dôme afin de procéder à un inventaire complet de ses archives communales.

Le Maire rappelle que cette démarche ne relève pas d'une initiative volontaire mais d'une directive préfectorale à laquelle la commune est tenue de se conformer. La conservation et le classement des archives communales constituent en effet une obligation légale incombant à toute commune, en application du Code du patrimoine.

Il informe le conseil que les archives de la commune sont actuellement réparties sur plusieurs sites distincts:

- La mairie,
- Le premier étage de la salle polyvalente,
- Le grenier de la salle polyvalente.

Cette dispersion des documents rend la tâche d'autant plus complexe. L'opération consistera dans un premier temps à regrouper l'ensemble des archives sur un site unique, avant de procéder à leur recensement exhaustif et à la création d'un inventaire structuré.

Le Maire attire l'attention du conseil sur le caractère particulièrement chronophage de cette mission, compte tenu du volume et de la dispersion des documents concernés. Cette tâche mobilisera du temps, tant pour les élus que pour le personnel communal, et devra faire l'objet d'une planification rigoureuse afin de ne pas perturber le fonctionnement habituel des services de la mairie.

Le Maire propose que cette opération soit programmée et organisée en plusieurs phases sur les prochains mois. Il tiendra le conseil informé de l'avancement des travaux.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

## Article 12 – Questions diverses — Tour de table

Aucune question diverse n'a été soulevée. Un tour de table est effectué.

La séance est levée à 21 heures 34.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.

*Fait à Saint-Gal-sur-Sioule, le 11 mai 2026*

**Le Maire,**
Sébastien PIQUET

Signature :

**La secrétaire de séance,**
Marie-Christine STRA

Signature :